

Séance du 19 septembre 2024
(Rombach-le-Franc)

— Membres en exercice : 51
— Présents ou remplacés : 26

— Absents/excusés : 25
— Procurations : 5

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

3. PAT – Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2"

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président,

I. RAPPORT

Depuis 2019, le PETER Sélestat-Alsace Centrale et la Communauté de communes du Canton d'Erstein sont partenaires dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT Alsace Centrale a été labélisé niveau 2 en mars 2024. Cette labélisation donne une plus grande visibilité au projet, mais donne aussi des obligations aux lauréats. La première est de s'engager à pérenniser la démarche en mobilisant les moyens nécessaires à l'animation et la coordination. La seconde est de mettre en œuvre le Plan d'action du PAT.

Pour aider les porteurs des PAT niveau 2, l'État vient de lancer un Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2".

Il est proposé de candidater et de solliciter des cofinancements pour :

- pérenniser la co-animation de la démarche par la Maison de la Nature, avec l'objectif d'inscrire notre collaboration dans un fonctionnement pluriannuel tout en simplifiant la gestion administrative,
- mettre en œuvre les premières actions du niveau 2, et plus particulièrement les actions **pilotes et structurantes** portées par le PETER pour le PAT,
- soutenir la volonté des partenaires du PAT de mettre en œuvre des actions en leur nom et inscrites au plan d'actions niveau 2 du PAT Alsace Centrale. Pour ces actions, chaque partenaire apporte son propre autofinancement. Le rôle du PETER est d'identifier et de solliciter des subventions auprès de l'État et de mettre en place le suivi administratif et financier.

Le plan d'actions niveau 2 comporte 6 axes :

AXE 1 : Soutenir et développer une restauration collective durable

AXE 2 : Développer une culture alimentaire durable

AXE 3 : Créer des filières agricoles de proximité**AXE 4 : Maintenir et développer une agriculture durable locale****AXE 5 : Justice Sociale & précarité alimentaire****AXE 6 : Gouvernance & coopérations**

La proposition est en adéquation avec les priorités du plan d'actions et les besoins identifiés par les partenaires du PAT en phase 1 de la démarche.

L'objectif est ainsi d'ancrer les enjeux liés à l'alimentation sur le territoire, de manière à **développer l'accès à une alimentation saine et de proximité pour tous les habitants.**

AXE	Action	Descriptif
tous	1. Pérennisation de l'animation du PAT Alsace Centrale	Pérennisation de la coanimation du PAT avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale
1	2. Accompagner les producteurs locaux vers les labels loi EGAlim.	EGALIM : Objectif 15 labélisations de producteurs du territoire. Partir des relations existantes avec les gestionnaires de la restauration scolaire/collective.
1, 5	3. Lancer une réflexion, requestionner l'intérêt d'une (ou plusieurs) cuisine centrale scolaire.	Objectif : prendre la main sur la qualité des repas des enfants , identifier, définir et partager les besoins et ambitions des acteurs du territoire, atteindre et dépasser les objectifs de la loi Egalim
2	4. Coordonner un programme de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation sur le territoire du PAT à destination de tous les publics	Organisation d'un programme de sensibilisation annuel : <ul style="list-style-type: none"> — Festival de film Alimenterre, — Participation à la semaine du développement durable/quinzaine de l'alimentation, — Initier les « tours des fermes », des week-end de portes ouvertes pour faire connaissance avec les producteurs locaux de notre territoire. Collaboration avec les Accélérateurs de transitions. Améliorer la coordination entre actions sur le territoire.
4, 3	5. Mener une étude auprès des agriculteurs sur la sensibilité à l'environnement et à l'agriculture biologique.	Mieux connaître son territoire avec l'outil "Sensibio" qui comprend un volet de questions portant sur l'avenir des fermes quand l'exploitant.e a plus de 50 ans.
4	6. Construire collectivement un « dispositif transmission » sur le territoire du PAT Alsace Centrale. Partir des expérimentations du territoire.	Recenser les dispositifs existants (partager expérience). Créer les bonnes conditions pour parler de la transmission des exploitations avec les exploitants et les acteurs du territoire. Veiller au lien avec le SCOT/PLU/PLUi. Avec CAA / Terre de liens / BGE / SAFER/ SDEA/ ...
5	7. Etablir un diagnostic partagé avec les acteurs de la précarité alimentaire sur le territoire	Nouvelle action et nouvel axe de travail. Identifier et réunir les acteurs du territoire en lien avec ces enjeux. Comprendre leur organisation, leurs actions et leurs problématiques. Etablir un diagnostic partagé de la précarité alimentaire sur le territoire du PAT. Plusieurs initiatives/démarches ont émergé (épicerie sociale, accompagnements par exemple) sur l'ensemble du PAT
2,6	8. Animer la réflexion autour des enjeux PAT, ancrer les enjeux de l'alimentation dans les politiques publiques	Développer les présentations du PAT et des enjeux liés à l'alimentation à destination des élus du PETR et de la CCCE
3	9. Soutenir l'envie d'agir : producteurs/distributeurs	Rapprocher les producteurs locaux et les distributeurs/transformateurs autour des envies d'agir.
2,6	10. Développer les outils de communication du PAT	En lien avec les actions présentées.
Projets portés par les partenaires du PAT		
2, 5	11. Programme ALVITAE : 4 semaines pour mieux manger	Projet Pilote CCRM : accompagner un groupe de personnes pour changer durablement leurs habitudes de manger.
1, 2	12. Menu bas-carbone : Accompagner les associations, restaurateurs et	Cette action est proposée et portée par la Maison de la Nature.

	traiteurs pour une vraie alternative végétarienne et une alimentation plus végétale.	Accompagner les acteurs du territoire qui souhaitent proposer une alternative végétarienne gouteuse, locale et qualitative. Développer les alternatives de restauration végétarienne, élaborée à partir de produits qualitatifs de territoire et de pouvoir en parler aux clients (impact de l'alimentation sur l'environnement, santé, etc).
2	13. Organiser des journées éducatives avec plusieurs visites de fermes pour les enfants de CM1/CM2.	Cette action est portée par L'IFLA - Interprofession des producteurs de fruits et légumes en Alsace. Elle vise à faire découvrir à 400 à 500 élèves les productions locales existantes dans différents domaines : expliquer et comprendre la production des aliments, permettre le contact avec la terre et les animaux. Projet pilote 2025

Plan de Financement prévisionnel

L'ensemble du budget prévisionnel s'élève à 285 000 €. 84 000 € seront dédiés à la pérennisation de la coanimation du PAT par la Maison de la Nature pendant les 3 années à venir. L'État est sollicité à hauteur de 70 %, pour un montant de 199 500 €. L'autofinancement prévisionnel du PETR s'élève à 68 760 € (24,13 %), comme le montre le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses prévisionnelles

Animation de la démarche	84 000 €
Actions	189 500 €
Communication	11 500 €
Total Dépenses	285 000 €

Recettes prévisionnelles

Financeurs

Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2"	199 500€
PETR	68 760€
IFLA	6 600€
CCRM	2 040 €
Maison de la Nature	8 100€
Total recettes	285 000€

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 2 septembre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,

Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,

Vu la Charte d'engagement du PETR et des partenaires du Projet alimentaire territorial d'Alsace centrale,

Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la candidature du PETR Sélestat-Alsace centrale à l'Appel à Candidatures "Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2",

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la demande de subvention, ainsi que tous documents, y compris financier, nécessaires à sa mise en œuvre.

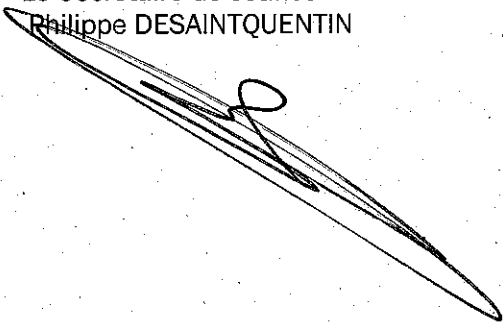
Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Nom – Prénom	Donne procuration à
BARBIER Patrick	
Communauté de communes de Sélestat	
Titulaires	
ADONETH Luc	
ANDREA Charles	
DELSART Patrick	
DESAINTQUENTIN Philippe	
DIGEL Denis	
DUSSOURD Yves	
ENGEL Robert	SCHALLER Claude
HIRTZ Sylvie	
HORNBECK Nadège	
MUHR Virginie	
RISCH Claude	
SCHALLER Claude	
SCHEIBLING Philippe	
SCHEUER Tania	
SCHLEIFER Christian	
SOHLER Olivier	
WIRA Michel	
WOTLING Philippe	
Suppléants	
CLAVER Michèle	
GAUDIN Bertrand	
HOLZMANN Yves	
MORIS Olivier	
OBERLE Fabienne	
RENAUDET Michel	
Communauté de communes de la Vallée de Villé	
Titulaires	
BUHL Patrick	
ESCHRICH Emmanuel	
JANUS Serge	
MEYER Alain	
PIELA Jean-Pierre	SCHMITT Bernard
PFANN Lionel	
SCHMITT Bernard	
UHLERICH Marie-Odile	WALSPURGER Yvette
WALSPURGER Yvette	
Suppléants	
DAVID Joffrey	
DUCORDEAUX Marie-Line	
DEBAUCHEZ Gérard	
HAESSLER Christian	
HOULNE Monique	
KRAUTH Alexandre	
MANGEOLLE Abel	
MULLER André	
WITZ Jean-Marc	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	
Titulaires	
BUTSCHA Michel	
FOISSIER Sébastien	
GREIGERT Catherine	

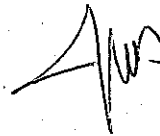
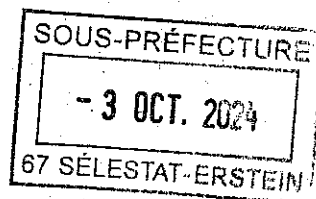
JEHL Alex	
KEMPF Denise	
KLIPFEL Martin	
KLOTZ Mathieu	
KNOBLOCH Christophe	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric
LAUFFENBURGER Mathieu	
MEMHELD Christian	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	
SCHWEIN Noël	
SCHWOERER Sébastien	
VOEGELI Jean-Michel	
VOGEL Camille	
Suppléants	
BERGER Mickaël	
BLATZ François	
GRISS Vincent	
ROHMER Clément	
NEEFF Anne Marie	
ULRICH Anne-Lise	
Communauté de communes du Val d'Argent	
Titulaires	
BURRUS Jean-Marc	
FRECHARD Jean-Luc	
FREYBURGER Eric	
GOETTEL MANN Thomas	
HESTIN Noëllie	
ISSENHUTH Jean-Pierre	Patrick BARBIER
ORSATI Régine	
PETIT Denis	
ROUSSEL Nathalie	
Suppléants	
FORCHARD Christiane	
BERGER Louis	

Pour extrait conforme,
À Sélestat, le 19 septembre 2024

Le Secrétaire de séance
Philippe DESAINTEQUENTIN



Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. la Directrice générale adjointe des services,
Josiane MARTIN-DOLL

Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :

Mis en ligne le : 3 octobre 2024

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.